

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 13 décembre 2021 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Daniel VINCENT – Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS – Aziz BALADI – Jean-Jacques MATHERN - Sébastien PATINET – Salah GHERBI - - Martine FOURNIER - Jean-Luc GAUFFRE - - Pascal GUEGAN - Christine MIOUX - Yann LEBOUTEILLER – Marlène PREVEL - Sébastien PICOT - Martine RUFFIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Emmanuelle JARDIN-PAYET donne pouvoir à Pierre SCHMIT
Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Pascal GUEGAN
Ludivine BENOIT donne pouvoir à Jean-François MORLAY
Frédérique KALBUSCH donne pouvoir à Christine MIOUX
Carla DELÉPÉE donne pouvoir à Sébastien PATINET

Secrétaire de séance : Pascal GUEGAN

1°) Approbation du compte-rendu du lundi 29 novembre 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2°) Vote subventions et contribution complémentaires

Acquisition test psychologique – Mairie de Douvres

Madame le Maire adjoint chargée de l'éducation, l'enfance et la jeunesse présente une demande de subvention au profit de la psychologue scolaire en EDA intervenant sur notre territoire, rattachée à l'Antenne de Douvres la Délivrando pour l'acquisition du test WPPSI-IV.

En effet, la psychologue utilise actuellement le test WISC-V mesurant l'échelle d'intelligence de Wechsler, destiné aux élèves de 6 à 16 ans. Ce test n'est pas adapté pour les enfants de maternelle. Or cet outil est indispensable pour les élèves de 3 à 7 ans et pour des enfants plus âgés relevant de l'enseignement spécialisé.

Aussi, elle sollicite les communes dont elle dépend pour acquérir ce matériel, dont le coût s'élève à 1423 €. Ce matériel étant utilisé par les communes de Douvres la Délivrando, Bernière, Saint Aubin sur Mer, Langrune, Luc sur mer, Cresserons, Lion sur mer , Hermanville-Sur-Mer et Saint Aubin d'Arquenay, soit 9 communes, il est proposé de répartir la charge sur les 9 communes, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque établissement scolaire soit une contribution de 231 € par commune. Cette contribution sera versée à la mairie de Douvres qui procédera à l'acquisition du logiciel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote une contribution de 231 € pour participer à l'acquisition du test WPPSI IV.
- dit que cette somme sera versée à la mairie de Douvres la Délivrando
- dit que les crédits sont prévus au budget à l'article 65548.

Association OCEAN

Monsieur le Maire rappelle que suite au désengagement de l'Etat pour le financement de l'option voile au Collège de Ouistreham, le conseil municipal avait donné son accord pour la poursuite de l'activité voile au collège, la commune d'Hermanville-Sur-Mer participant à la hauteur de ses obligations :

- Section voile pour l'année scolaire 2020/2021 : 730 € (4 élèves)

Cette somme sera directement versée à l'association OCEAN qui gère l'activité voile à Ouistreham.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour l'exercice 2021 une subvention à OCEAN d'un montant de 730€.
- dit que cette subvention sera reprise à la décision budgétaire modificative n° 6/2021 – commune ci-dessous.

3°) Décision budgétaire modificative n° 6/2021 – commune.

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°6/2021 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP+ DM1+DM2+DM3+DM4+DM5	DM 6/2021	BP+DM1+DM2+DM3+DM4 +DM5+DM6
6574 – Subvention aux associations	143 189 €	730 €	143 919 €
65548 – Autres contributions	110 000€	231 €	110 231 €
022- Dépenses imprévues	1 606 €	- 961 €	645€
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES			0 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP+ DM1+DM2+DM3+DM4+DM5	DM 6/2021	BP+DM1+DM2+DM3+DM4 +DM5+DM6
21312 – Bâtiments scolaires	93 670 €	+ 3 640 €	97 310 €
21318 - Autres bâtiments	232 660.76 €	- 3 640 €	229 020.76 €
2184 – Mobilier	11 300 €	+ 2 489 €	13 789 €
2188– Autres biens mobiliers	37 900 €	- 2 489 €	35 411 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES			0 €

4°) Marché de vidéo protection

En ce qui concerne le marché de vidéo protection sur la commune d'Hermanville-Sur-Mer, Monsieur le Maire informe le conseil que bien que la commune ait reçue 5 offres, il envisage de déclarer sans suite le marché pour motif d'intérêt général (ce pouvoir appartient au pouvoir adjudicateur de la commune soit le maire). En effet, compte tenu de la conjoncture économique et notamment l'augmentation très importante du coût des fluides à partir de 2022, il préfère surseoir à ce projet qui ne revêt pas de caractère d'urgence pour la commune et ainsi ne pas obérer les moyens financiers de la commune. Le projet n'est pas abandonné mais repoussé dans le temps.

5°) Budget 2022 : problématique de l'augmentation du coût de l'énergie

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention des conseillers municipaux sur la problématique de la flambée du coût de l'énergie à partir de janvier 2022.

En effet d'après les projections, il faut s'attendre à une augmentation de 50% sur l'éclairage public, l'électricité et le gaz des bâtiments communaux, représentant un surcoût d'environ de 60 000 € pour le budget de fonctionnement de la commune. Il indique que la commune va devoir travailler sur des mesures d'urgence et sur le long terme.

En ce qui concerne l'urgence, il soumet à la réflexion du prochain conseil municipal de janvier l'extinction de l'éclairage public la nuit. Monsieur PATINET précise que 93% des communes du Calvados procède déjà à cette extinction. Monsieur le Maire rajoute qu'au-delà du coût financier, les communes doivent également prendre des mesures concernant la trame noire. En effet, la lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité (animaux nocturnes et migratoires).

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances présente le contexte international de l'actualité des marchés de l'énergie (annexe) afin de mieux comprendre l'envolée des cours.

Monsieur LEBOUTEILLER précise en ce qui concerne l'éclairage public de la commune que l'augmentation représentera un coût supplémentaire de 50%. L'extinction la nuit devrait engendrer une économie de 35% de fluides représentant une baisse du coût de 20% en 2022 et 35% en 2023.

En ce qui concerne les fluides des bâtiments communaux, la commune adhère aux groupements d'achat du SDEC afin de bénéficier de meilleurs prix. Il s'avère que le nouveau marché pour 2022 et 2023 a été arrêté le 17 décembre dernier à un coût jamais atteint.

En ce qui concerne les actions à long terme, Monsieur le maire rappelle que la commune a adhéré au service commun efficacité énergétique Caen la mer. Un diagnostic du patrimoine communal est en cours de réalisation et permettra d'envisager un programme pluriannuel d'actions pour la rénovation thermique des bâtiments.

Les conseillers échangent sur le sujet ; Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour du 10 janvier 2022 la réflexion autour de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

6°) Informations du maire et des maires adjoints

Cumul d'activité - agents Caen la mer

Monsieur le Maire précise que cela concerne les agents transférés à Caen la Mer, qui effectuent des missions complémentaires pour la commune dans le cadre d'animations en dehors des horaires du service. Les agents concernés sont tous rattachés à la direction du service technique et ont demandé individuellement un cumul d'emplois auprès de Caen la Mer. Il convient donc de créer une activité accessoire afin de pouvoir procéder au paiement de ces activités.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant les besoins de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- procède à la création d'une activité accessoire aux services techniques.
- dit que cette activité accessoire sera rémunérée dans la limite de 21 heures par mois sur demande du chef de service sur la base des indices majorés individuels de chaque agent concerné.
- précise que cette indemnité sera non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS et le cas échéant à la RAFP.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2022, chapitre 12.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Distribution du Colis : Monsieur le Maire remercie, Mme la Vice-Présidente du CCAS et son équipe, l'ensemble du conseil pour la distribution du colis qui s'est parfaitement déroulée le samedi 18 décembre 2021.

Repas des aînés : En raison de la conjoncture sanitaire, le repas des aînés prévu initialement le 15 janvier 2022 est reporté au vendredi 1 er avril 2022 (sous réserve des contraintes sanitaires du moment).

Vœux du Maire : Sur recommandations du Préfet du Calvados, la cérémonie des vœux du maire prévue le 14 janvier 2022 est annulée.

Lettre d'information CU : Monsieur le Maire remet aux membres du conseil le premier numéro de la lettre d'informations de la Communauté Urbaine Caen la mer à destination des élus.

Locaux municipaux : suite à la demande d'installation d'une sage-femme et d'une ostéopathe, Monsieur le Maire informe qu'il va prochainement réaffecter un certain nombre de locaux :

- La police municipale intégrera la mairie
- L'EVS sera déplacé dans le bâtiment de la police municipale et aura accès en priorité à la salle aide cartable pour l'organisation de ses activités.
- La sage-femme et l'ostéopathe s'installeront dans l'actuel EVS Place de la Liberté en attendant d'intégrer le futur Pôle Santé Place de la Liberté.

Calendrier budgétaire à venir

- 31 Janvier 2022 : Commission des Finances et Ressources stratégiques : Compte administratif 2021, affectation du résultat.
- 7 février 2022 : Conseil municipal : Compte administratif 2021, compte de gestion 2021, Affectation du résultat.
- 28 février 2022 : Municipalité - Approche Finances, chaque maire-adjoint présente ses grandes lignes, préparation DOB 2022.
- 7 mars 2022 : Conseil municipal – DOB 2022.
- 21 mars Commission des Finances et Ressources stratégiques. Présentation du projet Budget Primitif 2022. Subventions aux associations.
- 28 mars 2022 : Conseil municipal – Vote du budget 2022, vote des taux d'imposition, subventions aux associations.

SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire)

Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration de la biodiversité. Il intègre le schéma régional de cohérence écologique. Depuis l'approbation du SRADDET par le Préfet de la région Normandie en juillet 2020, le Schéma est entré dans sa phase de mise en œuvre. Le Conseil Régional propose de participer aux rencontres SRADDET, le 24 Janvier 2022, à la Grande Halle, Rue des Ateliers, 14460 COLOMBELLES. Ces Rencontres SRADDET seront l'occasion de présenter les actions menées, les démarches qui viennent enrichir le contenu du Schéma (travaux du GIEC Normand, maquette interactive du territoire normand NormanDisplay...) et de se projeter dans l'avenir, en travaillant notamment à une approche croisée et territorialisée des enjeux soulignés par le GIEC et des objectifs du SRADDET.

Temps de travail prévu :

9h00 – 12h30 : Réunion plénière

14h00 – 16h30 : Travail en ateliers

Un lien d'inscription et un programme détaillé du déroulement de la journée seront communiqués ultérieurement.

AUCAME (Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole)

L'AUCAME invite les élus, techniciens et acteurs du territoire à un forum de l'observatoire de l'habitat le 17 janvier 2022 à la Fonderie d'Hérouville Saint Clair à partir de 14h00 (pass sanitaire obligatoire). L'évènement sera consacré aux impacts de la crise du COVID sur l'habitat, en particulier sur notre territoire : évolution des marchés immobiliers, nouveaux arrivants, modes d'habiter...

Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche »

Avis de concertation préalable : La concertation permettra au public de prendre connaissance du projet, des études pilotées par l'Etat et RTE, de se prononcer sur la possibilité d'installer un nouveau parc éolien au sein de la zone « Centre Manche » et sur la localisation du raccordement au réseau de transport d'électricité.

La concertation se tiendra du 3 janvier au 7 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022 inclus. 10 réunions publiques sont prévues dont :

- le 13 janvier 2022 à CAEN pour la présentation du projet
- le 21 janvier 2022 à COLLEVILLE-MONTGOMERY sur le raccordement électrique
- le 28 janvier 2022 à BAYEUX sur la pêche.

Conservatoire du Littoral : Monsieur le Maire informe que le Conservatoire du Littoral Normand a remis une contribution au projet de territoire de Caen la mer qui traitera entre autre d'une réflexion entre Lion-sur-Mer et Ouistreham pour accompagner la mobilité du trait de côte et maintenir des marais arrière littoraux fonctionnel.

Fibre : Monsieur le Maire adjoint chargé de la vie quotidienne fait un point sur le déploiement de la fibre sur le territoire d'Hermanville-Sur-Mer. ORANGE RESEAUX a confirmé que le déploiement était toujours en cours et devrait se terminer fin 2022 voire 1^{er} trimestre 2023. A ce jour 99.5% des armoires sont équipées, 65 % des foyers soit 132 ont accès à la fibre. Il se peut qu'au sein d'un même quartier certaines rues ne soient pas encore déployées. Les premiers retours des utilisateurs font état d'un débit très satisfaisant. ORANGE RESEAUX se propose d'organiser si besoin une réunion publique sur le sujet.

Terrain multisports : Madame le Maire-adjoint chargée de la jeunesse informe le conseil que la commission s'est réunie pour définir les couleurs de la structure, soit une structure grise avec les buts de foot en orange brun pour rappeler la rotonde orange du restaurant scolaire. La commission propose d'organiser une réunion avec les enfants et les jeunes qui ont participé à la concertation le 29 janvier 2022 afin de travailler à la définition des règles de fonctionnement, de jeux, de penser l'inauguration et des modalités d'associations des écoles et du centre de loisirs en proposant des initiations à certains sports tels que le handball, le basket le futsal.

Restaurant scolaire : Madame Stéphanie DELAUNE-MARIETTE a pris les fonctions de responsable du restaurant scolaire et de l'équipe entretien des locaux suite à une promotion interne.

Voirie : Monsieur le Maire-adjoint chargé des travaux demande aux membres du conseil de faire remonter aux services techniques l'identification des nids de poule qui ont été détectés lors de la distribution du colis.

Eclairage du Chemin piétonnier des Hautes Sentes : Monsieur le Maire-adjoint chargé des travaux fait remonter une demande des copropriétaires des PRL « le Clos des Dunes » et « Les Terrasses de la mer », concernant l'éclairage du Chemin des Hautes Sentes pour les piétons. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. En effet, cet investissement n'est pas prévu dans le programme pluriannuel d'investissement pour l'instant, et la flambée du coût des fluides (+ 50% pour 2022 – 2023 sur l'éclairage public) va le conduire à prendre des décisions prochaines sur l'extinction des candélabres la nuit. Pour information, une étude va être lancée dans les mois à venir pour requalifier l'axe Chemin des Hautes Sentes reliant le littoral au centre bourg et ce sujet sera évoqué.

Monument Polonais : Monsieur le Maire-adjoint chargé des cérémonies informe le conseil que l'attaché militaire de l'Ambassade de Pologne est venu samedi 18 décembre déposer la plaque définitive à mettre en place le 6 juin 2022 sur le Monument Polonais. L'attaché va tout mettre en œuvre pour avoir une délégation militaire pour le 6 juin prochain. Monsieur le Maire adjoint propose de réunir une commission en janvier pour travailler sur le programme des cérémonies commémoratives 2022.

7°) Questions diverses

Yann LEBOUTEILLER : Maxime Talmar, un habitant, organise comme chaque année le bain du nouvel an "**frigodème**", le 1er janvier. Dans ce cadre il aimerait avoir un accord de la mairie pour organiser cela à Hermanville-sur-Mer. Il aimerait également avoir accès au poste de secours de la brèche et à un défibrillateur. Ouest France viendra couvrir cet évènement

Monsieur le Maire l'informe que l'accord est donné sous la responsabilité de chaque participant, les services techniques donneront les clés à Monsieur TALMAR pour avoir accès au poste de secours ainsi qu'au défibrillateur. Le comité servira des boissons et devra mettre tout en œuvre pour respecter les mesures sanitaires.

Fin du conseil : 20h50.

Prochain conseil municipal : lundi 10 janvier 2022 à 19h30.